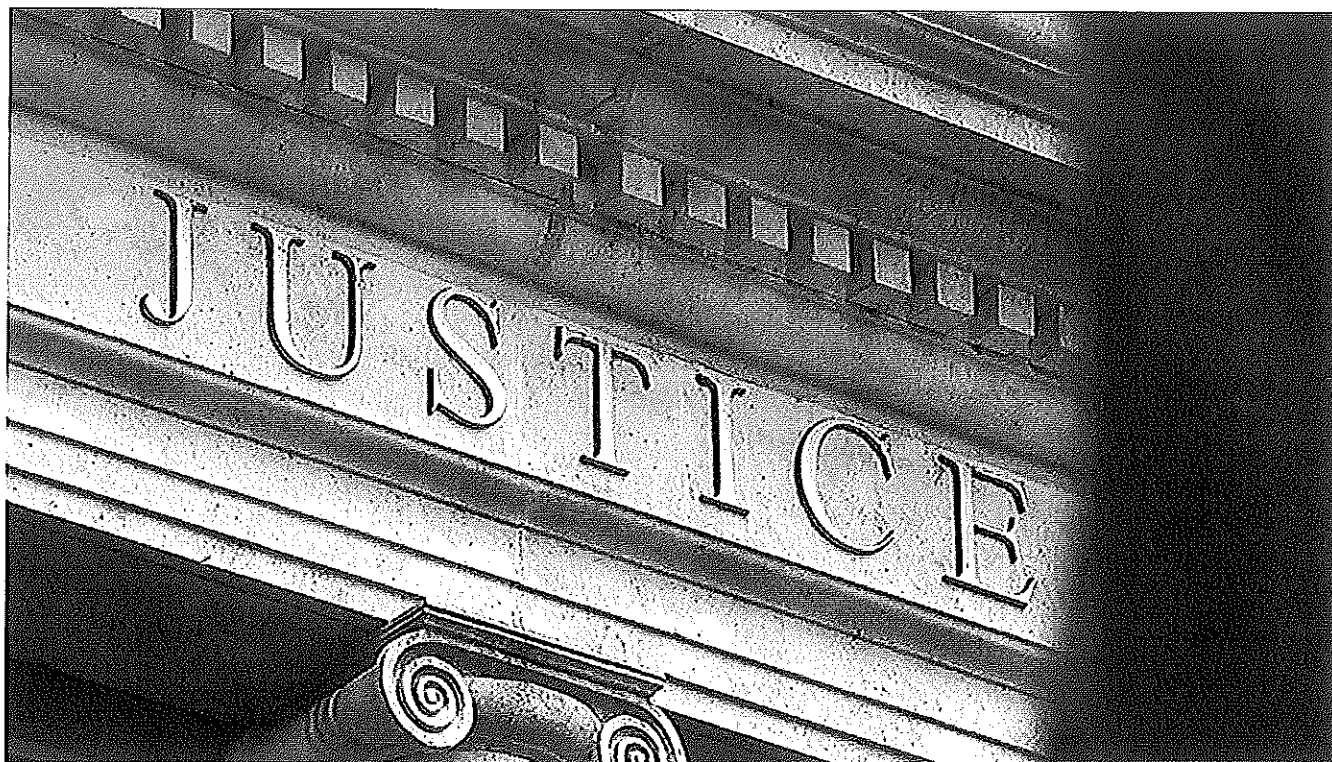


Amiante : un maire de l'Yonne a été condamné pour mise en danger d'agents municipaux



© France 3 Franche-Comté

Jean-Claude Carra, maire de Briennon-sur-Armançon, dans l'Yonne, a été condamné à 8 mois de prison avec sursis et 10 000 euros d'amende pour "mise en danger" d'agents municipaux sur un chantier contenant de l'amiante.

Par B.L. avec AFP Publié le 11/01/2019 à 16:24 Mis à jour le 11/01/2019 à 16:30

Comment l'affaire a-t-elle été révélée ?

L'affaire remonte à l'été 2015. **Des bâtiments préfabriqués situés dans l'enceinte d'un groupe scolaire ont été démolis.** Ces bâtiments contenaient de l'amiante.

Or, le maire de Briennon-sur-Armançon a **confié ce chantier à trois agents de la commune, et non à une société spécialisée** dans le désamiantage.

Les faits ont été révélés par un appel anonyme à l'inspection du travail qui a lancé une alerte.

Mais, le chantier n'a été interrompu que 6 jours plus tard, suite à un rappel à l'ordre du préfet de l'Yonne.

Qu'est-ce qui est reproché au maire de Briennon-sur-Armançon ?

L'enquête a révélé **un équipement non suffisamment adapté, un stockage non adéquat de l'amiante, l'absence de signalétique appropriée.**

Conformément aux réquisitions du parquet, Jean-Claude Carra a été condamné pour "mise en danger de la vie d'autrui par violation délibérée d'une obligation réglementaire ou légale de prudence", indique le parquet de Sens.